

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 51 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les Etats pontificaux, l'Empereur a révoqué les ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon.

Le *Constitutionnel* publie d'autre part le commentaire suivant :

« Les nouvelles d'Italie arrivées cette nuit ont un caractère de gravité qu'il est impossible de méconnaître. Les bandes révolutionnaires sont accrues et Garibaldi marcherait sur Rome.

» Le gouvernement italien sera-t-il en mesure de faire respecter ses engagements et les nôtres ? Nous voudrions le croire, mais les événements se pressent, la Révolution, au lieu d'être arrêtée et comprimée, se développe et marche à son but. Le devoir du gouvernement impérial, comme nous l'avons dit dès le premier jour, est tracé. Si les envahisseurs vont à Rome, s'ils foulent audacieusement aux pieds la convention qui porte la signature de la France, ils trouveront nos soldats qui sauront la faire respecter. »

La décision a été prise dans une réunion du conseil des ministres, tenu sous la présidence de l'Empereur, « par suite de l'arrivée de dépêches importantes de Rome et de Florence », dit la *Patrie*.

On lit encore dans le *Moniteur* :

« Le départ de la flotte et des troupes réu-

nies à Toulon pour Civita-Vecchia avait été suspendu jusqu'à ce soir, sur la demande du roi Victor-Emmanuel ; mais aucun cabinet n'a encore été formé à Florence, les bandes révolutionnaires continuent à envahir les Etats pontificaux et font courir des dangers à Rome elle-même. Le gouvernement français n'a donc pas dû ajourner plus longtemps l'occupation qu'il avait décidée, et l'Empereur a fait connaître à Florence ses résolutions. Cette mesure n'a aucun caractère agressif contre l'Italie ; l'un et l'autre pays sont également intéressés au triomphe de l'ordre et de la légalité. Les invasions révolutionnaires tentées contre Rome ne sont qu'une violation du droit public et des traités. La nation italienne et son souverain ne sauraient éprouver sur ces événements d'autres sentiments que les nôtres, et nous conservons l'espérance que les relations amicales qui unissent les deux peuples ne seront pas troublées. »

Le corps expéditionnaire, qui a été embarqué à Toulon, dans la nuit de vendredi et samedi, toute la journée, sur les transports chargés de conduire les troupes à Civita-Vecchia, a suivi de peu d'heures, le départ de la flotte cuirassée, et est parti samedi soir, à huit heures, de Toulon.

Nos troupes seront toutes débarquées mardi matin, et elles pourront arriver à Rome en quelques heures.

On lit dans la *France* :

Une nouvelle dont nous ne pouvons garantir l'authenticité, mais qui a été très-accréditée dans la journée, annonce que Garibaldi

s'est rapproché de Rome avec des forces considérables : 12,000 hommes, au dire du *Courrier français*.

Une dépêche du colonel d'Argy, qui commande la légion d'Antibes, arrivée dimanche à Paris, fait connaître que les troupes pontificales, si elles étaient obligées de s'enfermer dans Rome, pourraient lutter vingt-quatre heures contre l'armée italienne, et indéfiniment contre les bandes garibaldiennes.

La crise ministérielle n'est pas encore terminée en Italie.

Le général Cialdini a résigné le mandat qui lui avait été confié à cet égard, et l'on prétend que le général Menabrea aurait été chargé par le roi Victor-Emmanuel de la composition d'un ministère.

Une dépêche du roi Victor-Emmanuel avait fait connaître samedi son espoir de constituer dans la journée le nouveau ministère, et le roi demandait instamment de suspendre l'envoi des troupes.

A la suite de cette dépêche, l'ordre avait été donné aux bâtiments qui transportent les troupes de suspendre leur départ.

Ce n'est que vers les trois heures, lorsqu'il a été constaté que les efforts du roi avaient été infructueux et que l'invasion continuait, que l'ordre du départ définitif était transmis à Toulon.

Voici, d'après leur ordre de date, les nouvelles qui sont transmises par le télégraphe relativement aux affaires d'Italie :

Rome, 26 octobre, 12 h. 15 m. du soir. —

Le pape a publié une encyclique adressée à tous les évêques du monde, au sujet de la situation qui est faite actuellement au patrimoine de l'Eglise (par l'agression révolutionnaire). L'encyclique parle aussi de la situation fâcheuse de l'Eglise de Pologne et demande pour elle des prières publiques.

Hier, la police romaine, au moment où elle se disposait à faire une perquisition dans une maison, a été accueillie par une vive résistance. A la suite d'une attaque à la baïonnette, dans laquelle 15 garibaldiens ont été tués, elle a fait 56 prisonniers, dont 2 seulement sont des Romains de basse condition. La police a saisi en outre une grande quantité d'armes et de bombes.

La ville est tranquille.

On lit dans le *Corriere italiano*, du 26 octobre :

« Hier, Garibaldi, avec quatre bataillons, a battu un corps de zouaves pontificaux à Monte-Rotondo.

» Le combat a été très-acharné.

» Les pontificaux avaient une batterie d'artillerie.

» Les insurgés se sont emparés d'un grand nombre de prisonniers (deux cents, dit-on) et de trois canons.

» Il y a eu des deux côtés beaucoup de morts et de blessés.

» Du côté des insurgés, les commandants Mosto et Salomone sont grièvement blessés.

» Les pontificaux, mis en fuite, ont été poursuivis par Garibaldi. »

Vendredi, les insurgés ont attaqué Viterbe. Mais après un combat long et acharné, ils

FEUILLETON.

12

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« N'ayez aucune crainte, se hâta de dire Adrien, c'est moi qui vous ai imposé ma présence, et je le dirai hautement.

— Oh ! vous vous méprenez, répondit Lisa en secouant légèrement la tête ; j'ai agi avec simplicité, Dieu le sait : cela me suffit. Mais si on cherche à vous tromper, si on vous trompe !... Je suis faite à d'autres souffrances, point à celle-là.

— On ne me trompera pas, Lisa.

— Eh bien, j'y compte ! Néanmoins accordez-moi une grâce.

— Dites, Lisa, tout vous est accordé d'avance en mon cœur.

— Je ne reviendrai plus ici : vous le comprendrez, n'est-ce pas ? Qui me défendrait contre un mot cruel ?

— Ah ! j'y reviendrai donc seul ?

— Vous y reviendrez seul, mais en sauvant du

souffron celle qui n'a d'autre bien ici-bas que son honneur. Si cette pensée vous touche ?...

— J'y sacrifierais tout.

— Merci ! oh merci ! Permettez-moi donc dès à présent de vous quitter.

— Est-ce un adieu sans retour, Lisa ?

— La raison l'exigerait peut-être. N'ai-je pas eu tort d'écouter une parole émue ? l'émotion passe, les devoirs restent. — Oui, j'ai eu tort. Je vous rends votre parole, Adrien de la Roche-Léhan ; mais j'en garde l'écho, il répondra aux faiblesses de mon cœur, il mêlera une heure de joie aux tristesses de ma vie... Vous, soyez libre, soyez heureux... je prierai pour celle qui vous donnera un bonheur que la pauvre Lisa ne saurait donner. »

La jeune fille s'était levée : des larmes coulaient goutte à goutte sur son charmant visage, elle levait les yeux au ciel comme pour implorer du secours ; la pâleur de ses traits indiquait la lutte qu'elle soutenait intérieurement.

Adrien se plaça devant elle, la regarda en face, et lui dit d'une voix vibrante d'énergie :

« Lisa, vous avez ma parole, elle sera sans repentance. Je n'affligerai point mon vieux père ; mais j'attendrai. Je porterai, s'il le faut, le poids

des années, l'œil fixé sur l'avenir. Viendra peut-être enfin le jour de ma Rachel ! — Adieu ! maintenant : adieu, bien-aimée ! — Non, il n'y a pas sous le soleil une créature plus généreuse que vous, plus digne de tout l'amour et de toute l'ambition d'un honnête homme.

— Adieu ! répondit Lisa, j'ai foi en vous, Adrien. Désormais je suis votre devant Dieu ! »

Elle reprit la route du château : sa démarche était un peu incertaine. Adrien la regarda s'éloigner, la suivit longtemps des yeux ; puis, quand le dernier détour du sentier l'eut dérobée à sa vue, il tourna lentement sur lui-même, et prenant une autre direction il s'enfonça dans le bois.

XI.

Les habiles, quand vous contrecarrez leurs dessein, n'ont point de sottises colères ; ils sont calmes, souriants, sans humeur. Pourquoi vous déclareraient-ils la guerre ? La guerre a ses hasards, ils prétendent y échapper par la prudence de leurs mesures.

Mme d'Arsoix n'avait jamais été plus douce en transmettant ses ordres à Lisa, plus aimable en accordant à Adrien une large part de ses attentions,

qu'elle ne le fut dans le courant de la journée qui suivit la scène du bois dont elle avait assez vu pour deviner le reste.

Tout se passa comme d'habitude à Cerqueux ; aucun nuage à l'horizon.

« Eh bien, madame, dit à la fin du dîner le chevalier de Fogny, quelle merveilleuse surprise nous ménagez-vous pour ce soir ?

— Aucune, cher monsieur, je vous demanderai même la permission de vous enlever le docteur Rueland pendant une heure environ ; c'est aujourd'hui mon jour de charité.

— Charité ! s'écria le chevalier ; faire la charité à nos dépens, nous priver de votre présence ! ah ! madame, quel péché avons-nous commis ? Dépouiller ses amis de la sorte !

— Je promets restitution, reprit Mme d'Arsoix en riant.

— Ce ne sera que justice tardive, observa sentencieusement sir Burefy.

— C'est vrai, dit M. de Fogny, mieux vaudrait ne pas nous voler d'abord.

— Sérieusement, messieurs, j'ai quelques malades à qui je porte intérêt ; j'ai besoin d'en causer avec le docteur.

ont dû se retirer. Leur commandant Acerbi est mort.

On lit dans la *Gazette de Turin*, du 26 :

Il est parti de Turin pour Terni un détachement d'infirmiers envoyés par le comité de secours de notre ville pour donner leurs soins aux volontaires malades ou blessés.

Rome, 26 octobre, 7 h. 25 m. du soir. — Garibaldi est toujours avec sa bande, forte de 4 à 5,000 hommes devant Monte-Rotondo, défendu par deux compagnies de la légion d'Antibes et une centaine de gendarmes pontificaux. Les troupes du saint-siège ont repoussé victorieusement deux assauts, malgré l'écrasante supériorité numérique des assaillants. Aujourd'hui, à trois heures, une colonne de 4,000 soldats pontificaux a quitté Rome pour aller au secours de Monte-Rotondo.

On lit dans le *Moniteur* :

A Rome même, la tranquillité est complète, et un grand nombre d'habitants appartenant à toutes les classes de la société concourent à la garde de la ville en faisant des patrouilles. Les troupes continuent à se montrer pleines d'ardeur et de courage.

On lit, d'autre part, dans l'*Ossevatore romano*, du 24, une notification du général Zappi qui met les Romains en garde contre des excitations intéressées.

L'Italia donne les indications suivantes sur la première manifestation qui a eu lieu lundi à Florence :

On annonçait dans la journée qu'une démonstration devait avoir lieu le soir devant le ministère de l'intérieur. Cette démonstration s'est produite en effet à 6 heures. Un grand nombre de citoyens, partis de la rue Calzaioli, se sont portés, aux cris de vive le roi ! vive Garibaldi ! vive l'Italie ! vers le palais Riccardi, où une députation s'est présentée auprès du président du conseil pour lui manifester la confiance que le pays a en lui et demander que l'Italie repousse toute intervention étrangère.

Le président a répondu que le roi, le gouvernement et lui étaient décidés à maintenir inviolable l'honneur de la nation.

Cette réponse a été communiquée à la foule qui stationnait devant le ministère de l'intérieur et accueillie par de chaleureux applaudissements.

Le *Movimento*, de Gènes, publie l'avis suivant :

Insurrection romaine. Comité central de secours.
BULLETIN.

L'arrivée du général Garibaldi sur le continent a modifié les projets déjà en voie d'exécution tant dans la ville de Rome que dans les mouvements des bandes insurrectionnelles. Cette halte n'est que momentanée ; elle tend de plus en plus à la réussite d'une œuvre

pour laquelle le pays s'est si généreusement passionné.

En conséquence, nous avons la confiance que l'on ne tardera pas beaucoup à voir les effets d'une situation qui, relativement à l'action populaire à Rome, ne doit jeter aucune inquiétude dans l'esprit des Italiens. Que la nation ne se décourage pas, Garibaldi est avec nous.

21 octobre 1867.

Le Comité.

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest* :

Le cabinet des Tuileries est-il bien assuré de n'être pas l'objet, en ce moment, de quelque nouvelle mystification de la part du gouvernement italien ? L'émeute qui a éclaté à Rome, dans la soirée du 22 octobre, et qui était préparée depuis si longtemps, a été publiquement annoncée par Garibaldi dans le discours qu'il a adressé, le même jour, 22, à la populace de Florence. Le soir, il parlait pour la frontière pontificale par un train spécial mis à sa disposition. Quand il s'est échappé de Caprera, il a fait, dans l'île de Sardaigne, 17 lieues à cheval jusqu'à la côte, où il s'est embarqué pour Livourne.

On voit que, si le gouvernement avait voulu sérieusement arrêter Garibaldi, la chose était bien facile. Appels aux volontaires pour l'insurrection romaine ; bureaux publics d'enrôlements ; toutes les mêmes manœuvres se continuent. Enfin on disait aujourd'hui que Garibaldi avait pris le commandement de toutes les bandes, et marchait sur Rome.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

C'est à tort que plusieurs journaux ont attribué au comte de Bismark l'intention d'intervenir diplomatiquement dans la question romaine, ou de protester contre une nouvelle occupation des Etats de l'Eglise par les troupes françaises, dans le cas où l'Italie ne remplirait pas loyalement les engagements contractés par la convention du 15 septembre.

Ceux qui ont inventé de pareilles rumeurs semblent oublier que le prétexte mis en avant par la Prusse pour déclarer en 1866 la guerre à l'Autriche et aux Etats secondaires de l'Allemagne, ses alliés, consistait à les accuser d'avoir violé le pacte fédéral germanique. Or, si le cabinet de Berlin avait jamais songé à élever des objections contre l'intervention éventuelle de la France à Rome dans les conjonctures actuelles, le cabinet des Tuileries n'aurait plus qu'à rétorquer contre la Prusse, l'argument produit par elle-même pour justifier sa lutte à main armée contre l'Autriche.

Le comte de Bismark est un homme d'Etat trop habile pour s'exposer à une fin de non-recevoir qui serait alors on ne peut mieux méritée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

— Allons, madame, reprit le chevalier, déjà je ne savais ce qu'il y a de plus admirable en vous ; désormais mon embarras croîtra au lieu de diminuer.

M. Le Burcier voulut placer son mot : peut-être avait-il une fort belle chose en tête, mais un regard de Mme Le Burcier tarit subitement la source de son éloquence, il se borna à déclarer « qu'il pensait exactement comme le chevalier de Fogny. »

« Cela étant, messieurs, dit Mme d'Arsoix en se levant de table, vous chercherez ensemble le point culminant de mon mérite. Raison de plus pour vous laisser le champ libre. »

Un quart d'heure après, elle invita effectivement le docteur à la suivre dans un boudoir attendant au salon.

D'abord, il fut question entre eux, assez légèrement toutefois, de trois ou quatre fermiers ou fermières du domaine de Cerqueux qui recevaient depuis quelques jours la visite du docteur, mais dont l'état ne présentait aucune gravité. Ce chapitre épuisé, Mme d'Arsoix aborda le véritable sujet du colloque.

« Eh bien, mon cher monsieur Ruelland, dit-elle, où en sont vos affaires de cœur ? »

— Hélas ! madame, si elles ont fait un pas, c'est en arrière malheureusement.

— Etes-vous bien sûr de cela ? Voyons, qu'y a-t-il ? Voulez-vous m'accorder votre confiance ?

— Oh ! parfaitement. Voici en deux mots ce qui s'est passé : Mlle Lisa ne m'avait pas, vous le savez, madame, opposé un refus absolu en ajournant, il y a deux mois, sa réponse définitive. Or, hier soir, redoutant à tort peut-être qu'on ne me traversât, j'ai, au moment où nous rentrions au château, hasardé une nouvelle demande. Mlle Lisa m'a très-doucement, mais très-catégoriquement, cette fois, déclaré qu'elle ne voulait pas se marier.

— Et c'est là tout ce qui vous désespère ?

— Mon Dieu, madame..., du désespoir ? le mot est un peu fort. Cependant...

— Allons, docteur, laissez-moi vous le dire, vous n'avez pas pris garde en la science nécessaire ici, on le voit. Sachez-le donc : un bon quart des femmes aujourd'hui dûment pourvues d'époux ont dit un certain jour : « Je ne me marierai jamais. » Ces terribles jamais sont tout simplement une épreuve imposée aux prétendants : il ne s'agit que de le comprendre. Epreuve d'ailleurs assez juste, vous allez en convenir. Les usages ne permettant pas à la

Nouvelles Diverses.

Parmi les projets de réforme politique, il a été question, nous assure-t-on, de créer un ministère des postes, des télégraphes et des chemins de fer.

— Il est toujours question de changements dans le ministère, qui auraient lieu d'ici peu : M. de La Valette passerait aux affaires étrangères ; M. Chevreau, préfet du Rhône, serait appelé à l'intérieur ; aux finances, M. Frémy ou M. Magne ; le nouveau ministère des postes serait confié à M. Buffet ; M. le général Fleury remplacerait M. Niel à la guerre.

Une lettre de l'Empereur, contenant un nouveau programme de politique intérieure, concorderait avec le changement de ministère.

— Jeudi, avant la réception hebdomadaire du corps diplomatique, M. de Moustier a reçu en audience particulière M. de Beust, chancelier de l'empire d'Autriche, et M. le comte Andrassy, président du conseil des ministres en Hongrie, et s'est entretenu longuement avec chacun d'eux.

— M. le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, qui est venu avec l'empereur d'Autriche à Paris, ne retournera à son poste que plusieurs jours après le départ de Sa Majesté autrichienne.

— Le séjour de l'empereur d'Autriche à Paris se prolongera au-delà du temps qui avait été primitivement fixé.

Sa Majesté impériale ne partira que le 4 novembre prochain.

— On nous annonce de Cherbourg que la flotte a reçu l'ordre de se tenir prête à partir au premier signal.

— Le Prince Impérial, sans aller dans un lycée, suivra les cours de tous les établissements de Paris.

Le lycée Bonaparte, choisi le premier dans l'ordre alphabétique, a désigné M. Edeline, professeur de 7^e (1^{re} division), pour aller à Saint-Cloud professer les matières de son cours. Les leçons ont lieu tous les jours de midi à une heure.

Le *Figaro* ajoute :

L'année prochaine un autre lycée enverra un professeur de 6^e, et ainsi de suite jusqu'aux épreuves du baccalauréat que le Prince se propose d'affronter au milieu de tous ses condisciples.

REFUS DE SERVICE EN CAS D'INCENDIE.

Voici, dit le *Droit*, un délit que les tribunaux ont bien rarement à réprimer ; — rendons cette justice à notre population un peu turbulente, aimant les tumultes, les coups,

les aventures : elle se dévoue volontiers, et court au feu sans calculer le danger, avec dévouement, même avec un certain plaisir.

Quelques individus, cependant, font exception à la règle ; il est donc bon de faire connaître, à ceux que le cœur n'entraîne pas, un article 475, paragraphe 12 du Code pénal, ainsi conçu :

« Seront punis d'amende, depuis 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement... ceux qui, pouvant, auront refusé ou négligé de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans les cas de brigandages, pillages, flagrant délit, clameur publique ou d'exception judiciaire. »

Jean-Louis Martin, maçon, ne connaissait probablement pas cet article, quand il refusait obstinément de faire la chaîne. C'était le 15 août, sur la commune de Villejuif, le feu dévorait une meule de cinq mille bottes de foin ; quinze autres meules d'avoine et de blé entouraient le foyer de l'incendie, le désastre pouvait donc être immense ; aussi la population s'empressait-elle, apportant de l'eau pour alimenter les pompes.

Le brigadier de gendarmerie venait d'organiser la chaîne, quand il aperçoit un individu campé tranquillement sur la route et se promenant les mains dans ses poches.

— Allez donc, lui dit-il, travailler avec les autres.

— Ah ! laissez donc, j'en suis fatigué de travailler.

— Ce n'est toujours pas d'avoir travaillé aujourd'hui.

En effet, cet homme, qui se disait si fatigué, avait ses souliers parfaitement propres (chose remarquable pour un maçon) et pas une goutte d'eau sur ses vêtements, tandis que ceux qui faisaient la chaîne étaient trempés depuis la plante des pieds jusqu'à la ceinture.

Le brigadier, indigné, lui demanda son nom.

— Mon nom ! répondit-il, je n'ai pas besoin de vous le donner ; ceux qui ont besoin de me parler viennent me trouver chez moi.

Martin, car c'était lui, est bien forcé de se nommer aujourd'hui.

Il est prévenu de refus de service en cas d'incendie et d'outrages par gestes à un commandant de la force publique.

Le tribunal le condamne à quinze jours de prison et 10 fr. d'amende.

Variétés.

LE BON VIEUX TEMPS.

(Suite et fin.)

Je commence par Adam et Eve qui, au lieu de vivre satisfaits dans un magnifique jardin

condes ; son esprit était en grande perplexité.

« Permettez, madame, reprit-il enfin, vos réflexions me paraissent tout-à-fait concluantes, Mlle Lisa se croyait réellement dans une situation sans issue ; mais avec une dot de soixante mille francs, elle pourra toujours... »

— Une dot ! mon cher monsieur Ruelland, mais c'est en votre considération seulement que je vous en ai fait la promesse, cette dot, et à condition, bien entendu, que vous seriez accepte. Autrement, je ne donne rien... que mon pardon pour une noire ingratitude.

— Et Mlle Lisa sait cela ?

— Très-parfaitement, monsieur, et qui plus est, elle sait que je tiens à ce qu'il vous soit fait un accueil. Je n'abandonne pas mes amis, soyez-en sûr.

— En vérité, madame, vous avez pour moi de grandes bontés...

— Ne parlons pas de cela ; allons au fond des choses. Sans doute je vous veux du bien, mais croyez aussi que le sort de Lisa ne m'est point indifférent ; je lui porte beaucoup d'intérêt, je desirerais mettre dans une situation honorable. — A ce propos, j'ai songé que, puisque vous n'avez que six mille francs, soixante mille francs ce serait une maigre source dans les commencements ; je porterai donc

femme de chercher, au moins doit-elle pouvoir choisir, ou, à défaut de choix, s'assurer de la persistance des sentiments qu'on lui témoigne. Celui qui se rebute au premier mot ne mérite pas un regret. Maintenant, si vous admettez ceci en principe, j'ajouterai que, vous, dans les circonstances données, vous avez l'espérance la plus fondée, bien mieux, la certitude que vos prétentions sont ou seront agréées. Lisa vous a ajourné d'abord ; c'est tout simple : elle vous a dit ensuite : « Je ne me marierai pas. » Voilà l'épreuve ; autrement ce serait insensé. Comment ! elle ne se mariera pas ! Et que peut-elle faire, sans famille, sans fortune, sans état ? Demain, si je lui fermais les portes de Cerqueux, où irait-elle ? que deviendrait-elle ? Cependant un galant homme, un homme bien élevé, instruit, exerçant une profession très-considérée, vient à elle, lui offre un nom et une situation au-dessus de tout ce qu'elle pouvait espérer : et elle refuserait ! Allons, ce n'est pas sérieux. »

Dès le commencement de la conversation, le docteur avait pris sur la cheminée une longue allumette en papier roulé ; il la froissait machinalement entre ses doigts. Lorsque Mme d'Arsoix eut cessé de parler, il continua cet exercice pendant quelques se-

qui fournissait à tous leurs désirs, aimèrent mieux pactiser avec Satan, et se firent honteusement chasser du plus beau séjour que d'honnêtes gens pussent habiter. Je passe ensuite à Caïn qui, par un damnable mouvement de jalousie, tua son frère d'un coup de hoyau, ou d'un coup de mâchoire d'âne, car on n'est pas bien d'accord sur l'instrument qu'il employa. Je ne trouve pas mieux dans la race de Caïn dont les dérèglements passèrent tellement toutes les bornes, que Dieu ne vit pas d'autre parti à prendre que de la noyer tout entière.

Il excepta cependant Noë et ses enfants qui, à peine sortis de l'Arche, recommencèrent leur révolte, en élevant une tour énorme, pour se moquer désormais du déluge.

Après Noë, je rencontre les hauts faits de Nemrod, qui réduisit ses égaux en servitude, et le premier apprit aux hommes à attenter à la liberté de leurs semblables. Je me heurte ensuite aux aventures indicibles de Sodôme et de Gomorrhe, de Loth et de ses filles, aux idolâtries du peuple d'Israël, aux déportements de Saül, aux faiblesses du saint roi David, aux cruautés des souverains de Jérusalem, presque tous idolâtres, parjures et lâches, notamment S. A. R. Abimelech qui, pour monter sur le trône, fit descendre quatre-vingts de ses frères dans l'empire des morts. J'arrive au règne d'Aristobule, qui fit mourir sa mère de faim; à celui d'Hérode, qui fit couper le cou à tous les enfants au-dessous de deux ans; et, après cette énumération, je demande ce que durent faire les autres peuples, si le peuple de Dieu se conduisit de cette manière.

Passant en Grèce, je trouve la guerre de Troie et ses interminables massacres causés par l'audace d'un jeune débauché et l'incontinence de la belle Hélène, qui s'était déjà fait enlever une première fois par Thésée, et dont la belle-sœur, Clitemnestre, n'était ni plus chaste, ni meilleure épouse.

En Asie, je recule devant les frénésies des plus célèbres rois de Babylone et de Perse, Sardanapale, Nabuchodonosor, Xercès, Artaxercès et autres monstres illustres.

Veut-on de Syrie passer au Latium et examiner l'empire de Rome? Romulus commence par tuer son frère Remus; les Tarquins commettent mille excès; Tullia fait passer son char sur le cadavre de son père; on chasse les rois; et les consuls, pour amuser le peuple italien, ce férocé ambitieux, dévastent tous les pays voisins par les guerres les plus injustes. Toute l'histoire romaine n'est qu'un tissu d'iniquités, d'usurpations et de calamités pour le genre humain, y compris les règnes de César et d'Octave, plus fourbes et aussi funestes que les Tibère et les Caligula.

Le christianisme apporta un remède passer à la dépravation générale; on vit pendant un petit nombre d'années quelques hommes

vertueux qui pratiquaient dans toute la pureté de leur cœur les préceptes de l'Évangile. Mais cette ferveur dura peu. Quatre cents ans après Jésus-Christ, saint Chrysostome se livre aux plus amères lamentations sur le désordre et la décadence des mœurs. Suivant lui, il n'y avait pas dans toute la ville d'Antioche, qui comptait 600,000 âmes, 60 personnes qu'on pût admettre en bonne compagnie. Saint Augustin, qui vivait dans le même temps, ne nous donne pas une meilleure idée de l'Occident, et, si l'on en croit ce qu'il dit, dans un commentaire sur le psaume 48, il n'y avait pas, dans tout ce qu'il connaissait de chrétiens, deux ou trois élus du salut desquels il eût voulu répondre. Saint Grégoire, dont les talents et les vertus honorèrent le VI^e siècle, compare l'Église à l'Arche de Noë, qui renferme beaucoup d'animaux et peu de créatures raisonnables.

Que l'on consulte les annales de la monarchie française: que verra-t-on dans la première race? des princes féroces, ignorants, débauchés ou fainéants. Dans la seconde race, une foule de hordes barbares, mêlant leurs vices sauvages à la corruption des descendants de Charlemagne; le plus terrible despotisme d'un côté, la plus honteuse servitude de l'autre. Dans la troisième race, des expéditions militaires, des conquêtes, synonymes de vols et de brigandages; la dissolution des mœurs dans les cours et dans la noblesse, plus encore que parmi le peuple.

De tout cela que faut-il conclure? Que nos éternelles doléances sur la décadence du genre humain sont peu justes, et que, loin d'être dégradés, nous valons mieux que nos ancêtres. Les siècles ont, comme les années de notre vie, des alternatives de bien et de mal; les nations ont leurs années de santé et de maladie, de sagesse et de folie, mais il faut toujours en revenir au passage de Sénèque: *Hoc majores nostri questi sunt; hoc nos querimus; hoc posterius nostri querentur.*

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a décidé que l'inspection générale des dépôts de recrutement aurait lieu, cette année, à partir du 5 novembre.

D'après les dispositions arrêtées, le 9 octobre courant, par le ministre de la marine et des colonies, les militaires des troupes d'infanterie de l'armée de mer libérables en 1869, et actuellement en congé ou en permission, sont maintenus dans leurs foyers, où ils recevront des congés renouvelables.

Nous voyons dans un bulletin agricole qu'une remarque a été faite sur un grand nombre de points différents; c'est que la pomme de terre *chardon* ou n'a pas été attaquée par la

déjeuner. Autrement, je devrai croire que vous voulez agir. Dans ce cas, vous aurez besoin d'un homme sûr; fiez-vous à Maubert; vous trouverez près de lui aide et conseil.

Lorsqu'ils rentrèrent dans le salon, M. de Fogny et Flavie l'occupaient seuls.

« Ah! ah! un tête-à-tête! dit gaiement Mme d'Arsoix.

— Oui, le plus charmant tête-à-tête, répondit M. de Fogny. Eh! mais, le chevalier de Fogny n'est point encore si méprisé qu'on pourrait le croire.

— Méprisé? qui croit ça mérite la *hart*, dit Mme d'Arsoix.

— La corde, dit Flavie.

— La roue, dit le docteur.

Le chevalier s'inclinait de plus en plus bas.

« A la première occasion, dit-il, je recueillerai les voix: tant pis pour le contempteur: point de circonstances atténuantes; la *hart*, la corde ou la roue; je m'y tiens.

— Et nous aussi, reprit Mme d'Arsoix. Mais en attendant, de grâce apprenez-moi ce que sont devenus nos hôtes.

— Mon Dieu, madame, vous absente, nous étions ici comme des âmes en peine. M. Ludovic a proposé

maladie ou en a beaucoup moins souffert que toutes les autres variétés. Les cultivateurs feraient donc bien de s'attacher de préférence à la culture de cette espèce qui est, d'ailleurs, d'excellente qualité.

La commission départementale appelée à se prononcer sur le travail des commissions cantonales pour le classement des chemins vicinaux, se réunira le 11 novembre prochain.

Cette commission est composée de dix membres: MM. de Mieulle et Berger-Lointier, pour l'arrondissement d'Angers; — le vicomte de Schramm et le vicomte de la Bouillerie, pour l'arrondissement de Baugé; — le comte de Caqueray et Paul Mayaud, pour l'arrondissement de Cholet; — Bucaille et de la Selle, pour l'arrondissement de Saumur; — Le Chat et le marquis d'Andigné, pour l'arrondissement de Segré.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

La Commission chargée d'opérer l'acquisition des étalons anglo-normands, nécessaires à la remonte des dépôts de l'Etat, procédera à ses opérations les 7, 8 et 9 novembre prochain, au haras du Pin.

Comme précédemment, les délégués des départements, des Sociétés étalonnières, ou les particuliers agissant pour leur propre compte, qui saisiraient cette occasion de faire leurs achats, trouveront auprès des membres de la Commission un concours empressé, et obtiendront tous les renseignements dont ils auraient besoin; ils connaîtront notamment à l'avance le chiffre de la prime d'approbation, et pourront ainsi opérer à coup sûr.

La mesure nouvelle, qui consiste à réunir tous les chevaux sur un même point, ajoutera encore aux facilités qu'auront les acheteurs de réaliser commodément et assurément leurs intentions. On peut prévoir qu'il ne passera pas moins de 350 étalons devant les yeux de la Commission et du public, ce qui constituera la réunion vraisemblablement la plus importante de l'Europe.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* raconte en ces termes, sous la date de Tours, le 25, les circonstances d'une saisissante aventure:

« Pendant la nuit de lundi à mardi, les habitants de la rue des Cordeliers ont été mis en émoi par les cris: Au voleur! à l'assassin! partant d'une fenêtre d'une maison voisine de la rue Colbert. Voici ce qui était arrivé:

» Deux femmes au service de la propriétaire de cette maison s'étaient couchées vers dix heures dans deux lits séparés placés dans une chambre donnant sur la rue. Vers minuit, une de ces domestiques fut éveillée par des secousses imprimées à son lit; il lui semblait que les matelas étaient soulevés en même temps qu'elle et que la couche changeait de place. Quelques minutes après, un bruit de souliers se fit

une promenade au clair de la lune. « Cela devient périodique », ai-je pensé. Supposons néanmoins qu'une nouvelle féerie nous attendait dehors, j'ai suivi la foule. Mais le jardin était blafard, le bois sombre comme une caverne; j'ai planté là les adorateurs de l'astre des nuits, et je me suis rapproché du vrai soleil qui luit à Cerqueux et ne s'éclipse que par instants; la divine Flavie a suivi mon exemple, et nous voici au sanctuaire de toutes les félicités, puisque nous vous possédons, madame.

— Eh bien, si vous voulez, dit en riant Mme d'Arsoix, asseyons nos félicités autour d'une table à jeu, et faisons un whist en attendant les adorateurs de la lune.

Le whist dura longtemps: une conversation intéressante retenait les promeneurs dans le jardin.

M. et Mme Le Burcier et Ludovic tenaient un conseil de famille. Placé entre ses deux ascendants, le secrétaire général parlait à voix contenue, mais d'un ton animé. Mme Le Burcier discutait, faisait des objections. M. Le Burcier exprimait son opinion par des hum! qui prouvaient que, s'il ne s'évertuait point à discourir longuement, c'était, chez lui, modestie pure et non absence d'idées.

(La suite au prochain numéro.)

entendre: un homme venait de sortir de dessous le lit. Il se promenait dans la chambre, se heurtant à une table de nuit et aux autres meubles, et tâtonnant le long des murs comme quelqu'un qui cherche une issue.

» La servante éveille sa camarade en poussant des cris de frayeur, et elle veut en même temps allumer une chandelle: mais son émotion est telle qu'elle ne peut parvenir à faire prendre une allumette.

» L'homme, sans dire un mot, continue d'aller et de venir le long des murs; mais bientôt, grâce aux lueurs phosphorescentes des allumettes que la servante frappe sur le plancher, il réussit à trouver la porte. Il l'ouvre, traverse le salon et gagne un escalier qui conduit à une grande porte donnant sur la rue, et qui était fermée à clé. Arrivé là, il rencontre la concierge qui avait été éveillée par les cris de la domestique. « Que faites-vous là? Qui êtes-vous? » lui dit cette femme toute tremblante d'effroi. « Vous le voyez bien, lui répond tranquillement l'individu; je m'en vais, je ne suis pas un voleur, ne craignez rien, je ne vous ferai pas de mal. »

» Et tout en disant cela, il fit prendre une allumette afin de débarrasser la porte dont il n'avait pu trouver la serrure au milieu des ténèbres. Il tourna la clé, et sortit sans précipitation, prenant même le soin de refermer la porte derrière lui.

» Hier, dans l'après-midi, des agents de police, à la suite d'actives recherches, sont parvenus à découvrir cet homme qui, après avoir comparu devant M. le commissaire de police du canton de Tours-Centre, a été conduit au Pénitencier. C'est le nommé Théophile Cathodeau, ouvrier peintre, âgé de vingt-six ans, demeurant à Tours.

» La justice a commencé l'instruction de cette affaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Un nouveau ministère est constitué par M. Menabrea.

On n'a point de nouvelles de l'invasion des Etats pontificaux.

La *Gazette de Florence* publie la proclamation suivante du roi:

« Italiens!

» Des bandes de volontaires organisées et excitées par l'œuvre d'un parti, sans mon autorisation ni celle de mon gouvernement, ont violé la frontière de l'Etat pontifical. Le respect dû par tous les citoyens sans exception aux lois et aux stipulations internationales, sanctionnées par le Parlement et par moi, m'impose, dans ces graves circonstances, une inexorable dette d'honneur.

» L'Europe sait que le drapeau arboré sur un territoire voisin du nôtre et sur lequel est écrit: « Destruction de l'autorité spirituelle du chef de la religion catholique », n'est pas le mien.

» Cette tentative met la patrie commune dans un grave danger et m'impose l'impérieux devoir de sauver en même temps l'honneur du pays et de ne pas confondre en une seule cause deux causes absolument distinctes, deux objectifs très-différents.

» L'Italie doit être rassurée contre les dangers qu'elle peut courir; l'Europe doit être convaincue que l'Italie, fidèle à ses engagements, ne veut pas, ne peut pas être perturbatrice de l'ordre public: une guerre avec notre alliée serait une guerre fratricide entre deux armées qui ont combattu pour la même cause.

» Dépositaire du droit de paix et de guerre, je ne puis pas en tolérer l'usurpation. J'ai donc confiance que la voix de la raison sera écoutée et que les citoyens italiens qui ont violé ce droit viendront promptement se placer derrière les lignes de notre armée.

» Le danger que des désordres et des projets inconsidérés peuvent créer parmi nous,

dot à quatre-vingt mille francs payables huit jours après la célébration du mariage: à une condition toutefois, c'est que vous quitterez le pays. Vous comprenez, Lisa et Flavie ont été élevées ensemble; elles se marieront dans des conditions de fortune très-différentes; la jalousie, la rivalité, bien des misères pourraient survenir. L'éloignement leur assurera la paix et une amitié durable.

— Je suis tout à vos ordres, madame, j'irai là où il vous fera plaisir. Une seule chose m'inquiète: je vois bien qu'il y a mille raisons qui devraient décider Mlle Lisa; si pourtant elle refuse?

— Vous êtes naïf, mon cher monsieur Ruelland: attendez.

Mme d'Arsoix se leva, ouvrit un petit bureau placé près de la fenêtre, remua quelques papiers; puis elle revint tenant en main un numéro de journal. Elle le remit à M. Ruelland qui regardait tout ce manège de l'air le plus intrigué du monde.

« Prenez et lisez, lui dit-elle: quand la grande route est fermée on prend des chemins de traverse.

— Et maintenant retournons avec nos amis, je n'aime pas les apartés trop longs. — Encore un mot: si vous ne vous décidez pas à prendre le chemin de traverse, rapportez-moi ce journal demain après le

doit être conjuré, en maintenant ferme l'autorité du gouvernement et l'inviolabilité des lois. L'honneur du pays est dans mes mains, et la confiance que la nation a eue en moi dans les jours les plus douloureux ne peut me faire défaut.

Quand le calme sera rentré dans les esprits et l'ordre public complètement rétabli, mon gouvernement, d'accord avec la France, s'efforcera loyalement, conformément au vote du Parlement, de trouver un accommodement utile et de nature à mettre un terme à la grave et importante question romaine.

J'ai eu et j'aurai toujours confiance dans votre sagesse, comme vous l'avez eue dans l'affection de votre roi pour cette grande patrie que, grâce à des sacrifices communs, nous avons enfin ramenée au nombre des nations, et que nous devons remettre à nos enfants entière et honorée.

Cette proclamation est signée par le roi et par les ministres.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Au milieu de cette avalanche de productions littéraires plus ou moins frivoles ou malsaines qui fond incessamment sur nous à l'époque

actuelle, nous sommes heureux d'avoir à signaler aux familles deux publications de choix, que leur grand succès recommanderait de lui-même si nous ne nous faisons un devoir et un plaisir de les mentionner ici. Ces publications d'élite sont :

Le *Journal des Demoiselles*, qui compte trente-quatre années d'existence et a déjà formé toute une génération de femmes aimables, pieuses, économes, dévouées, modestes, instruites, élégantes sans luxe, et la joie et l'orgueil du foyer domestique.

Le *Journal des Petites Filles*, plus connu sous le nom de *la Poupée Modèle*, fondé il y a trois ans, avec un succès sans précédent, par l'Administration du *Journal des Demoiselles*.

La *Poupée Modèle*, véritable Encyclopédie enfantine, a pour but d'instruire les petites filles, à l'aide de jeux aussi neufs que piquants et d'excellentes lectures, à tout ce qu'une femme bien élevée doit savoir : principes de ménage, d'économie, d'ordre, de savoir-vivre, de morale, de travaux d'aiguille ; instruction, récréation, poésie, énigmes historiques, géographiques, scientifiques ; problèmes amusants, modes de fillettes, etc. Rien ne manque pour faire de ce petit journal, dont chaque nu-

méro est accompagné, en outre, d'une planche de patrons, broderie, crochet, etc., d'une gravure coloriée, de musique ou d'un ou plusieurs jouets en papeterie ou en cartonnage, le plus séduisant et le plus ingénieux de tous les journaux. Aussi se demande-t-on comment, pour un prix si minime, 6 francs à Paris, 7 francs 50 centimes pour les départements, l'Administration de la *Poupée Modèle* et du *Journal des Demoiselles* peut offrir à ses abonnées un si grand nombre d'œuvres variées et charmantes ?

Car le *Journal des Demoiselles* accumule lui aussi dans ses diverses éditions surprises sur surprises, travaux sur travaux, sans parler encore du tact rare et du sentiment exquis de l'utile et du convenable qui préside au choix de son texte, si véritablement littéraire de forme et si délicatement moral de fond.

Aussi croyons-nous pouvoir affirmer que le *Journal des Demoiselles* et la *Poupée Modèle* tiendront longtemps encore la tête des publications de ce genre et prédire qu'un succès toujours croissant couronnera leurs heureux et consciencieux efforts. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 26 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	28 98	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	27 85	(hors barrière)	36 45
Seigle	17	Paille de litière, id.	—
Orge	14 75	Foin	56 83
Avoine (entrée)	14 25	Luzerne (les 750 k)	54 60
Fèves	16	Grainede lin (70 k.)	28
Pois blancs	28	— de trèfle (%k)	115
— rouges	23	— de luzerne	95
Cire jaune (50 kil)	220	— de colza 65 k	26
Huile de noix 50 k.	70	— de chenevis	28
— de chenevis	45	Amandes cassées	
— de lin	53	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80	
Id.	2 ^e id.	50 à 60	
Ordn. 1, envir. de Saumur 1866.	1 ^{re} id.	42 à 48	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Saint-Léger et environs 1866.	1 ^{re} id.	42 à 48	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 ^{re} id.	40 à 42	
Id.	2 ^e id.	» à »	
La Vienne, 1866.		28 à 32	

ROUGES (3).

Souza et environs 1866.		60 à 68	
Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Varrains, 1866.		» à »	
Varrains, 1866.		60 à 68	
Bourgneil, 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 70	
Id.	2 ^e id.	» à »	
Restigny 1866.		60 à 65	
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	60 à 65	
Id.	2 ^e id.	» à »	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

La *Violette*, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La *Bleue*, avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La *Verte*, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45^e année).

LA POUPEE MODÈLE
Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1^{res} années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 22 octobre 1867, enregistré.

Et à la requête de M. André Dutertre, jardinier, et dame Louise Assier, son épouse, demeurant à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levés;

Elisant domicile en l'étude de M^{re} Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, constitué pour eux,

Notifications ont été faites à :

1^o M. Henri Guiot fils, tonnelier, demeurant à Villebernier ;
2^o M. le procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 1^{er} octobre 1867, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^{re} Laumonier, notaire à Saumur, le 14 août 1867, enregistré, contenant vente, par M. Félix Guiot père, tonnelier, demeurant à Villebernier, veuf de Anne Barrier, aux sieur et dame Dutertre, ci-dessus qualifiés et domiciliés, d'une maison, sise à la Rompure, dite commune de Saint-Lambert-des-Levés, comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, grenier sur le tout, trois petits celliers, un hangar, deux puits, et quarante-quatre ares quarante centiares de jardin attenant à la maison, joignant au nord Grellet et Coisnin, au levant Albert, au

midi Taveau et M^{re} veuve Milsonneau, au couchant le chemin de la Rompure, Grellet et les veuves Arrault et Girandier, et ce, moyennant le prix principal de trois mille cinq cent quatre-vingts francs, outre les charges et conditions ;

Avec déclaration au sieur Guiot fils et à M. le procureur impérial, que la présente notification est faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré, entre les mains des requérants, de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le procureur impérial, que les anciens propriétaires sont, indépendamment du vendeur, la dame Renée Guiot, épouse de M. Auguste Mollet, propriétaire à Saumur ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans l'un des journaux désigné pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat, du 9 mai 1807.

Pour extrait,
BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.

(111)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard.

UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

Changeement de Domicile.

Le dépôt de Cartouches extincatrices, qui était rue Saint-Nicolas, 41, est transféré, depuis le 24 juin 1867, rue Haute-Saint-Pierre, 15. (515)

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 OCTOBRE.			BOURSE DU 28 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 80	»	»	67 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	»	97 75	»	»
Obligations du Trésor.	466 25	»	1 25	465	»	1 25
Banque de France.	3280	»	15	3280	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1265	»	15	1280	15	»
Crédit Foncier colonial.	517 50	»	»	500	»	»
Crédit Agricole.	595	»	3 75	595	»	»
Crédit Industriel.	630	5	»	630	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	185	2 50	»	183 75	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	655	2 50	»	650	»	5
Orléans (estampillé).	845	»	2 50	848 75	3 75	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1130	»	7 50	1135	5	»
Est.	540	»	5	542 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	»	»	880	2 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	530	»	»	526 25	»	3 75
Ouest.	542 50	»	3 75	541 25	»	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1430	»	»	1430	»	»
Canal de Suez.	255	2 50	»	253 75	»	1 25
Transatlantiques.	300	»	5	302 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	44 70	»	60	44 70	»	»
Autrichiens.	470	»	10	478 75	8 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	358 75	1 25	»	360	1 25	»
Victor-Emmanuel.	50	2	»	46	»	4
Romains.	48	»	»	46 50	»	1 50
Crédit Mobilier Espagnol.	170	»	2 50	170	»	»
Saragosse.	83	»	2	85	»	»
Séville-Xérés-Séville.	22	1	»	21 50	»	50
Nord-Espagne.	56	»	1	56	»	»
Compagnie immobilière.	87	»	5 50	88 75	1 75	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	316	»	»	316	»	»
Orléans.	312 75	»	»	314	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	321 25	»	»	321 25	»	»
Ouest.	309	»	»	308 75	»	»
Midi.	307 50	»	»	307 50	»	»
Est.	312	»	»	311 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,